

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

CONSEIL MUNICIPAL DU : 27 Mai 2010

Session ordinaire

PRESENTS : JAYOL Jean Louis ; QUAIREL Yves ; : CLAVIER Jean ;ROLLE Bruno ;
RONZIER Julien ; CREPET Jean Claude ; DUMAS Jean marc ; MALLARD Annie ;
PHALIPON Gérard ; POYET André ; POYET Annick ;VIAL Philippe ;ROLLE Nathalie

;

EXCUSE (E) S ;:

: ABSENT (E) S:

Secrétaire de séance : A Mallard


ORDRE DU JOUR

 Accueil des moins de 2 ans

CCAS

 Goûter des 1 ans

 Projet piscine

 Ados

OM

 CR réunion


VOIRIE

 Point sur travaux en cours

SYNDICAT DU MOULIN DE JUQUEL


 CR Réunion

ASSAINISSEMENT

 Pb station Annezieux

CIMETIERE

 Réorganisation du cimetière

 Tarif concession

QUESTIONS DIVERSES

 Vente Lenoble/Damond

 Ecole ST Anne



Le Maire donne lecture du CR du conseil du 29 Avril 2010 qui est approuvé à l'unanimité.

En marge de la réunion présentation par Jeremy Meyret de l'association SOLEYGNOL dont le but est d'aider un village du SENEGAL à créer une école.

Le conseil délibérera lors du prochain conseil sur la possibilité d'attribuer une subvention à cette association.

JURES D'ASSISES

La commune de Soleymieux a été désignée pour proposer 3 personnes dont une pourra être retenue comme juré d'assise.

Cette nomination doit être effectuée par tirage au sort lors d'une réunion publique. Sur la base de la liste électorale, 3 noms ont été tirés au sort :

Gerard Mondon ; Robert Mondon ; Pierre Brouilloux

COMMISSION SOCIALE

/ ACCUEIL DES - DE 3 ANS

Rendu de l'enquête CAF présenté au bureau de la Communauté de Communes. Le premier mode d'accueil utilisé reste les assistantes maternelles (c'est le seul existant en dehors de la crèche de ST BONNET qui est ouverte à tous les habitants de la communauté de communes). Cependant l'enquête démontre que beaucoup de familles, si elles avaient le choix, opteraient pour un accueil collectif.

L'enquête fait ressortir que le manque de place d'accueil n'est pas clairement identifié à l'échelle du territoire.

Les difficultés recensées notamment sur les questionnaires sont relatives à certaines communes en "déficit" d'assistantes maternelles (et liés entre autres au déplacement).

Si les préconisations de la CAF et MSA sont suivies, le choix d'un accueil en micro crèche serait privilégié.

Ce mode de garde, ne correspond pas au souhait des élus de SOLEYMIEUX et de ST-JEAN qui préféreraient un accueil de type "jardin d'enfants", dont les prérogatives sont mieux adaptées à la tranche d'âge 2/4ans, et pour qui la déscolarisation effective (notamment pour les 3 ans) est à l'origine du projet.

La micro crèche est quant à elle une petite structure (9 places). Son coût pour la collectivité locale demeure raisonnable et est souvent constitué par la mise à disposition de locaux aménagés, ou le versement d'une subvention équivalente. La gestion de la structure, pour les exemples existants est assurée par une association ou fédération type (ADMR, AFR).

La CAF propose l'implantation par touches successives de 3 micro crèches sur le territoire avec une montée en charge progressive selon l'ordre suivant :

- 1/ St Maurice en Gourgois
- 2/ St Jean Soleymieux ou Soleymieux
- 3 Usson en forez

L'installation progressive de ce mode de garde devrait permettre d'évaluer les effets de la mise en place de chaque structure sur le réseau existant des assistantes maternelles.

Avant de se prononcer dans la réalisation d'un tel projet

il est demandé à la commission sociale de travailler à l'apport d'informations supplémentaires

(déplacement de population, visite de micro crèches existantes).

2/CCAS

- PISCINE.

Il a été demandé aux 7 familles intéressées de prendre contact avec la piscine pour que soit déterminé avant la mi-juin, le niveau de natation des enfants. Le CCAS se chargera ensuite des inscriptions des enfants la deuxième quinzaine de juin, pour démarrage des cours en SEPT 2010.

Reste à définir les modalités de règlement de la facture.

- Goûter des 1 an.

9 enfants invités pour notre commune. 5 présents.

Remise d'un cadeau aux enfants.

ADOS

Les inscriptions pour le centre de loisirs ADOS de cet été auront lieu les 5 et 12 juin 2010 à la salle Justice et Paix de St Jean. Les programmes sont disponibles en mairie et au Soleym. En cas d'impossibilité de s'inscrire ces jours là, il sera toujours possible de le faire, en fonction des places encore disponibles, auprès de Chantal Marchand Faure à la communauté de communes (04.77.50.54.34). Suite au succès rencontré par notre centre l'an dernier, 3 autres sont organisés cette année, sur Usson-en-Forez, Saint Maurice en Gourgois et Luriecq. Nous espérons qu'ils auront le même succès.

ORDURES MENAGERES

Une réunion publique sera organisée courant Juin pour informer les utilisateurs sur l'utilité du tri sélectif et également de présenter les avantages sur l'usage d'un composteur (réduction des ordures ménagères).

Ce composteur sera vendu 15 euros et fera environ 600 litres. Chaque habitant recevra une invitation.

Pour les objets encombrants, la mise en place d'une déchèterie mobile est à l'étude, Soleymieux se proposant d'être la commune "pilote" pour cette opération. De même, pour la facture des OM, un prélèvement sera proposé à la population, les modalités restant à définir.

VOIRIE

*Les travaux de réalisation du parking route du Barnaud ont commencé.
L'opération de pointe à temps (bouchage des trous) sera réalisée dès que le temps le permettra.*

Ouverture des plis voirie 2010 le 10 juin.

SYNDICAT DES EAUX

Nouveaux horaires d'ouverture des bureaux (mairie de Boisset) :

Lundi et Jeudi : 14hr à 18 Hr et Mercredi de 8Hr à 12 Hr

ASSAINISSEMENT

Disfonctionnement station Annezieux :

L'analyse faite par les services du CG font apparaître un mauvais fonctionnement des filtres à sable. Egalement en cause un afflut trop important d'eau claire. Quelques habitations semblent rejeter les eaux pluviales dans le réseau EU. Egalement un problème d'étanchéité des tampons.

CIMETIERE

Une réorganisation est nécessaire afin de libérer de la place. Une grande partie du cimetière est occupée par des champs communs et la plupart des tombes sont à l'état d'abandon. Des devis sont en cours afin de libérer ces champs communs et rassembler les ossements dans un ossuaire (à créer).

Nouveau tarif concession :

Deux tailles de concession : 2,5 m² et 5 m²

Deux durées : 15 ans et 30 ans

Tarif : 15 ans : 70€ /m²
30 ans 85 € /m²

Par délibération le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

Mr Rochefort désire céder la concession qu'il possède (trentenaire acheter le 1/07/97) et qui, n'a jamais été utilisé. Proposition de rétrocession par la commune : 244 €

Par délibération le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

VENTE <Lenoble/Damond

Afin de résoudre ce litige, le Maire propose au conseil de vendre les 2 parcelles concernées l'Euro symbolique et de procéder à une vente administrative afin de réduire les frais.

Les frais de bornage et d'arpentage seront intégralement pris en charge par Mme Lenoble.

Par délibération le conseil approuve à l'unanimité cette proposition

Dans le cadre de cette vente administrative il convient d'autoriser le 1^{er} Adjoint à signer l'acte de vente, le Maire devant valider cet acte.

Par délibération le conseil approuve à l'unanimité cette proposition

ECOLE ST ANNE

Par courrier l'OGEC demande une révision sensible de la subvention accordée aux enfants de la commune scolarisés à l'école St Anne. (350 €/enfant au lieu de 220 € actuellement)

Suite à un accord avec Mr Mercier La commune de Soleymieux, outre la subvention versée ne facture pas de redevance assainissement à l'école St Anne. Il apparaît difficile de satisfaire à cette demande, car d'une part le montant budgétaire ne le permet pas et d'autre part il serait s'avère que si tous les enfants fréquentant l'école étaient subventionnés par leurs communes respectives le problème serait en partie résolu.

Association Forestière

Cette association nous demande la nomination d'un membre du conseil afin de représenter la commune au sein de leur association.

Gérard Phalippon et Jean Clavier se propose de représenter Soleymieux

Fin de la séance

Prochain conseil le 8 Juillet 2010 à 20h 30